

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 22 Mars 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Mars à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 16 Mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Création de la Commission du Plan Local d'Urbanisme et désignation de ses membres.

PRESENTS : Florence AGUILAR, Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Patrick-François SANTINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du Conseil Municipal, de préparer les dossiers en Commission ;

Le Maire demande au Conseil Municipal de décider d'instituer une Commission du Plan Local d'Urbanisme et de procéder à l'élection au scrutin de liste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants pour siéger au sein de la Commission du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'instituer une Commission du Plan Local d'Urbanisme.
- **DESIGNE** les membres suivants pour siéger au sein de la Commission du Plan Local d'Urbanisme.

<u>Délégués titulaires :</u>	<u>Délégués suppléants :</u>
▪ COLONNA Michel	▪ AGUILAR Florence
▪ CASSETARI Audrey	▪ LECA-MONDOLONI Ange-François
▪ OLLANDINI Jean-Baptiste	▪ MONDOLONI Pascal
▪ PETRELLI Paul	▪ PIANELLI-CASANOVA Angélique
▪ TABERNER Elisabeth	▪ SCANAVINO François-Joseph

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 23.03.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.03.2026

Fait à PROPRIANO, le 22 Mars 2026

Le Maire



Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260322-2026-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

